

*Équité en matière d'emploi*

comprendre leurs arguments, mais je doute que la Loi en question serve à l'application de la présente mesure. Il semble d'ailleurs que la cour fédérale partage les mêmes doutes.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M<sup>lle</sup> MacDonald) a rejeté les amendements présentés par les deux partis d'opposition. Si elle est vraiment en faveur d'une mesure efficace, comprise par tous les Canadiens et par les groupes visés, pourquoi a-t-elle repoussé l'amendement à l'article 7 visant à considérer que tout employeur qui ne respecte pas les articles 4, 5 et 6 commet une infraction? Elle peut avoir recours à tous les arguments possibles et faire de beaux discours pour nous vanter sa loi, mais elle ne réussira pas à convaincre les employés des groupes cibles.

Ce projet de loi aurait pu être considéré comme une des grandes réalisations du gouvernement. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Comme des représentants de handicapés nous l'ont dit la semaine dernière, c'est un jour sombre pour le Canada et pour l'équité en matière d'emploi.

**M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville):** Monsieur le Président, nous en sommes maintenant à la troisième lecture d'un projet de loi qui porte sur une question très importante, l'équité en matière d'emploi. L'origine de la présente mesure remonte à février ou mars 1985 au moment où fut déposé le rapport de la juge Rosalie Abella. La présentation de la mesure fut suivie par le débat de la deuxième lecture et les longues séances d'un comité législatif qui a entendu de nombreux témoins. Nous avons également franchi l'étape du rapport et nous en sommes maintenant à la troisième et dernière lecture.

Il existe toujours une profonde divergence de vue entre le gouvernement d'un côté, et l'opposition ainsi que les quatre groupes cibles de l'autre, au sujet des objectifs du projet de loi. Je voudrais exposer ces divergences aujourd'hui, car je suis de ceux qui sont déçus que la ministre et le gouvernement n'aient pas accepté un plus grand nombre d'amendements des quatre groupes pour lesquels la mesure a été rédigée, soit les femmes, les Indiens, les minorités visibles et les handicapés. Ces groupes sont venus témoigner devant le comité législatif pour proposer de nombreux amendements car, à leur avis, cette mesure ne renferme pas ce qu'il faut pour résoudre leurs problèmes.

La ministre et le gouvernement ont fait preuve d'entêtement en refusant des amendements importants, et pourtant, ils avaient bien promis, pendant la campagne électorale, qu'ils seraient à l'écoute des Canadiens et tiendraient compte de leurs désirs. Ce projet de loi ne reflète pas cette attitude.

Le projet gouvernemental, bien qu'il exige des rapports, laisse libres les employeurs de pratiquer l'équité en matière d'emploi, alors que les quatre groupes concernés auraient souhaité que les employeurs soient tenus de la pratiquer. En effet, le projet de loi ne renferme aucune mesure d'exécution.

Je crois qu'il convient de rappeler aux députés une promesse électorale que le premier ministre (M. Mulroney) avait faite en août 1984, ce qui avait incité un grand nombre à espérer une mesure plus musclée. Le premier ministre avait dit alors:

Notre parti veillera à ce que les entreprises qui offrent des services au gouvernement fédéral engagent un nombre accru de femmes. Quand elles offriront leurs services au gouvernement, ces entreprises seront tenues de présenter des plans, des échéances, des programmes pour attirer, former et promouvoir leurs employés... Une planification des ressources humaines s'impose au sein de la Fonction publique fédérale, planification qui inclut des buts et des objectifs

favorisant la parité pour les femmes à tous les niveaux, en fonction de leurs compétences et de leurs espoirs. Des objectifs numériques devront être fixés; d'autres concernant la formation et le recyclage devront l'être également.

Voilà ce que le premier ministre a dit pendant la campagne électorale de 1984.

Je crois que vous étiez à la Chambre, monsieur le Président, lorsque plus de 100 handicapés se sont rassemblés sur la colline du Parlement pour rappeler au premier ministre qu'il n'avait pas tenu parole. Beryl Potter est un chef de file au sein des associations de handicapés au Canada. Voici ce qu'elle a déclaré au réseau anglais de Radio-Canada lundi soir:

Comme cette mesure... Elle ne vaut pas le papier sur lequel elle est écrite... Jamais personne ne m'a autant déçue que le premier ministre Mulroney. J'étais l'une de ses partisans. J'ai travaillé pour lui au cours de sa campagne électorale et je ne saurais dire combien je suis déçue.

Beryl Potter, qui fait partie de la coalition pour l'équité en matière d'emploi des personnes handicapées, est un chef de file de ce mouvement au Canada. Voilà une personne qui a fait activement campagne pour le premier ministre et son parti parce qu'elle croyait en la parole donnée. Elle était convaincue que ce parti prendrait des mesures utiles pour elles et pour les gens qu'elle représente. Pourtant, elle a bien dit que jamais elle n'avait été aussi déçue de sa vie. Au point que nous l'avons tous entendue à la tribune traiter le gouvernement et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M<sup>lle</sup> MacDonald) de noms que je ne saurais répéter ici parce que le Règlement le défend. Quand le gouvernement va-t-il enfin écouter la population?

La pire tragédie pour un gouvernement aussi largement majoritaire, c'est qu'il devient complètement insensible à l'opinion publique. Je me rappelle en avoir parlé avec un vieux routier conservateur au Parlement une semaine environ après les élections de septembre 1984. Je tairai son nom, car il ne voudrait pas qu'on le nomme publiquement, mais lorsque je lui ai dit qu'il devait être content du résultat des élections, des 211 sièges remportés par son parti, il a répondu: «Pas vraiment. Nous avons remporté 50 sièges de trop.»

Les gouvernements fortement majoritaires dans le monde ont toujours fait la sourde oreille au public et c'est pour cela qu'ils ont perdu le pouvoir après leur premier mandat. C'est ce qui est arrivé au gouvernement Diefenbaker de 1958 à 1964 et au gouvernement Trudeau de 1968 à 1972. Les gouvernements fortement majoritaires deviennent insensibles...

**Une voix:** Comme le gouvernement actuel.

**M. Nystrom:** ... insensibles aux vœux de la population. Parfaitement, comme le gouvernement actuel, comme le dit si bien un député conservateur.

Il suffit de parler à Beryl Potter pour se rendre compte qu'ils sont toujours dans le même travers. Beryl Potter et un groupe de handicapés sont venus manifester sur la colline du Parlement le 26 mars dernier. Ils ont rencontré le premier ministre qui se rendait à son caucus. Elle lui a demandé de renforcer cette mesure sur deux ou trois points, notamment en incluant une définition des mesures raisonnables d'adaptation pour les handicapés et des sanctions plus sévères pour rendre exécutoires les dispositions sur l'équité en matière d'emploi. Le premier ministre lui a parlé cinq ou six minutes. Il lui a proposé d'accompagner son conseiller politique, Geoff Norquay, à son bureau pour examiner plus à loisir ses suggestions. Il lui a assuré qu'il ne manquerait pas de lui faire savoir ce qu'on pourrait faire à ce propos. Les délégués sont allés rencontrer M.